



Comité technique de réseau Insee du 10 septembre 2019

Liminaire

« Monsieur le Président,
mesdames et messieurs les membres du comité technique de réseau.

Nous comprenons la démarche poursuivie d'un certain rapprochement de nos règlements intérieurs avec le cadre réglementaire. Nous pensons même qu'une telle démarche est aujourd'hui nécessaire pour l'Institut.

Dans le même esprit, nous accompagnons de nos vœux une certaine unification de ces règlements, dans une préoccupation d'équité entre les agents et les établissements.

Mais nous ne pouvons soutenir ces démarches sans contreparties significatives pour les agents. Le projet proposé aujourd'hui manque d'ambition et d'envergure.

En effet, les réductions structurelles de nos effectifs, qui entraînent un déséquilibre entre charges et ressources qui pèsent de plus en plus fortement sur nos agents, et sur les agents de l'encadrement en particulier, ainsi que les difficultés récurrentes d'estimation de charge des grands projets, dont la mise en place du REU n'est qu'un exemple récent et douloureux, tout ceci plaide pour une évolution de nos conditions de travail qui doivent pouvoir intégrer plus de souplesse.

Tout cela dans un contexte générateur d'anxiétés pour les agents publics, en lien avec la récente adoption de la Loi de transformation de la fonction publique, qui dégrade nos statuts.

Pour ces raisons, en plus de quelques retouches formelles, nous demandons que les dispositifs suivants soient intégrés à la circulaire sur les congés et les absences :

- La possibilité pour tous les agents de l'Insee au régime des horaires variables de bénéficier de 4 demies journées par mois de récupération, pour réduire les écrêtages qui ont atteint un niveau inacceptable.
- Deux cycles de travail supplémentaires par rapport à celui en vigueur actuellement de 37h30 par semaine : le premier de 36h sur 4 ou 5 jours, et un autre de 39h sur 5 jours. Ces cycles ne sont pas incompatibles avec la législation ; leur mise en place représenterait de vraies options de souplesse pour un gain de conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en lien avec les contraintes des fonctions exercées et les contraintes personnelles.
- Le maintien d'un dispositif de jours d'absence sans justificatif, en le plafonnant et avec des contraintes précises sur les conditions de leur utilisation, qui s'appliquent partout et pour tous.

- Nous demandons en outre que la modification du calcul des congés pour les agents partant en retraite soit reportée à 2021, pour que les agents qui ont déjà planifié leur départ depuis plusieurs mois n'aient pas à subir le calendrier précipité de ce dossier sur l'évolution des règlements intérieurs.

Nous demandons en outre, pour accompagner ces changements importants de nos rythmes de travail, la mise en place d'une nouvelle convention de télétravail permettant de solliciter ponctuellement des jours de télétravail non programmés, sous réserve d'accord hiérarchique.

Nous demandons de réelles améliorations de l'outil sirhius pour que les agents encadrants notamment puissent en bénéficier comme un réel outil de gestion qui génère pour eux une économie de temps et non une charge supplémentaire.

Enfin, si nous sommes favorables à une démarche d'alignement du droit, il convient de le faire aussi sur un sujet qui nous tient particulièrement à coeur, le RIFSEEP des A comme annoncé et mis en place dans un décret en 2017. La CFE-CGC Insee attend un véritable engagement sur ce point. Nous en souhaitons la mise en place effective en 2020

Nous demandons des garanties de votre part sur l'ensemble de ces sujets.

Merci pour votre attention. »